

# MAIRIE DE LAVIGNEY

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### *Séance du 30 Septembre 2022*

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de Madame DELHIER Brigitte, maire.

**PRESENTS** : MMES Brigitte DELHIER, Alice GARNY  
MRS. Florian BLEUSE, Cédric DELAITRE, Jérémie DELHIER, Luc DUPRIEZ, Jacques MOREY, Mickaël MUNIER, Sébastien VITTE

Mme GARNY Alice a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'accord d'ajouter à l'ordre du jour deux nouvelles délibérations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte, **à l'unanimité** le rajout de ces délibérations.

Madame le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du 29 juillet 2022.

Celui-ci est approuvé **à l'unanimité**. La séance débute à 20h10

**Date de la convocation** : 27 Septembre 2022

**Date d'affichage** : 07 Octobre 2022

### **ORDRE DU JOUR:**

- Demande de subvention exceptionnelle pour l'association « Les Ponts de l'Amitié » ;
- Décision Modificative Provision pour risques ;
- Devis trottoir enrobés zone fromagerie du Tertre ;
- Règlement Eau ;
- Règlement Assainissement ;
- Règlement Cimetière ;
- Devis Atelier des Fils de Joseph pour la fabrication d'une crèche ;
- Avenant n° 1 sur lot 2 des travaux du chœur de l'église.

**Objet : Demande de subvention exceptionnelle pour l'association « Les Ponts de l'Amitié »**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande reçue de l'association « Les Ponts de l'Amitié » de Lavigney.

L'association souhaiterait une aide de 2 000.00 € afin de remettre en état les bâches du chapiteau qui sont à ce jour en mauvaise état.

Mrs Florian BLEUSE, Cédric DELAITRE, Jérémie DELHIER et Mme Brigitte DELHIER ne participent pas au débat ni au vote.

Après avoir pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité :**

**DÉCIDE** de verser une aide de 2 000 .00 € à l'association « Les Ponts de l'Amitié »

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document concernant cette subvention.

Pour : 3 sont pour l'aide à 100% et 2 (Mr MOREY et Mme GARNY) sont pour l'aide à 50%

Contre : 0                      Abstention : 4

**Mr MUNIER propose que la commune rachète les biens que l'association a financé avec leur propre trésorerie ;à savoir, la cuisinière, la chambre froide et les chaises entre autre.**

**Objet : Décision Modificative Provision pour Risque pour budget Eau**

Le budget Eau est voté en sur équilibre en section de fonctionnement il convient d'ouvrir les crédits au compte 6817 pour pouvoir effectuer la provision pour risque (délibération du 25 mars 2022)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6817 : Dotat° dépréciat° acrif circ		200.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements</b>		<b>200.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **à l'unanimité,**

**ACCEPTE** d'ouvrir le compte 6817

**AUTORISE,** Madame le Maire à signer tout document concernant cette ouverture.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Décision Modification « Provision Risques » budget Assainissement**

Pour le budget Assainissement il est demandé de réduire le compte 61521 du chapitre 011 d'un montant de 100 € afin de pouvoir augmenter le compte 6817 du chapitre 68 afin de pouvoir effectuer la provision pour risque (délibération prise le 25 mars 2022)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Bâtiments publics	100.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>100.00 €</b>	
D 6817 : Dotat° dépréciat° acrif circ		100.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements</b>		<b>100.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **à l'unanimité**

**ACCEPTER** cette modification.

**AUTORISE**, Madame le Maire à signer tout document concernant cette opération.

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Objet : Devis trottoir enrobés zone fromagerie du Tertre**

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise RODESCHINI concernant des travaux d'enrobés sur la zone de la fromagerie du Tertre.

Après avoir pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

**DECIDE DE NE PAS** accepter le devis d'un montant de 2 340.00 € HT soit 2 808.00 € TTC

**N'AUTORISE PAS** Mme le maire à signer tout document concernant le devis.

Pour : 0                      Contre : 9                      Abstention : 0

**Mr DELAITRE rappelle que le Conseil Municipal avait refusé la demande de Mr Gérard PAULIN lors des travaux devant son hangar.**

**Mme GARNY et Mr MUNIER précise que lorsqu'ils ont fait des travaux ils ont refait les trottoirs à leur charge.**

**Mr MUNIER rappel qu'il faut que ce soit pareil pour tout le monde.**

**Concernant la rue aux Moines, les travaux de trottoirs étaient un projet mené par la commune avec dossier de subvention.**

**Mme le Maire propose que la commune englobe les travaux de la fromagerie lors du projet de réfection des trottoirs rue du Tertre et rue du Chogneau avec demande AED et afin de récupérer la TVA.**

**Mr DELAITRE informe qu'il a oublié de refaire l'enrobé devant la maison de Mr Timothée PAULIN lors des travaux d'eau potable, à prévoir 7m2.**

## Objet : Règlement Eau

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement du service de l'Eau.

Celui-ci a été revu et modifié selon les besoins. Il définit les obligations mutuelles du distributeur d'eau et de l'abonné du service.

Il annule et remplace le règlement du service des Eaux du 5 Mars 1990.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **à l'unanimité**,

**D'APPROUVER** le règlement du service de l'Eau.

**AUTORISE**, Madame le Maire à signer tout document relatif à ce règlement et à son exécution.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

## Objet : Règlement Assainissement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement du service de l'Assainissement Collectif.

Celui-ci a été revu et modifié selon les besoins. Il définit les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'assainissement et les relations entre l'exploitant et l'abonné du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **à l'unanimité**,

**D'APPROUVER** le règlement du service de l'Assainissement Collectif

**AUTORISE**, Madame le Maire à signer tout document relatif à ce règlement et à son exécution.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

## Objet : Règlement Cimetière

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le règlement du Cimetière qui a été conçu en collaboration avec la société ELABOR adaptés à la taille de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **à l'unanimité**,

**D'APPROUVER**, le règlement du Cimetière et de l'Espace Cinéraire Communal.

**AUTORISE**, Madame le Maire à prendre l'Arrêté du règlement et mettre en place les mesures nécessaires aux respects des consignes.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : \_Devis Atelier des Fils de Joseph, fabrication d'une crèche de Noël**

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'Atelier des Fils de Joseph, pour la fabrication d'une crèche de la nativité pour l'extérieur avec toiture en bâtière.

Après avoir pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

**DECIDE** d'accepter le devis d'un montant de 1 400.00 €

**AUTORISE**, Mme le maire à signer tout document concernant le devis.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal désire que cette crèche soit à l'abri le restant de l'année. Voir avec le Menuisier pour la réalisation d'un plancher.**

**Mr DELHIER propose d'aménager l'atelier communal (grange située à côté de l'église) afin d'y revoir le rangement. Il faudra surement prévoir des travaux au niveau de la porte.**

**Mr MUNIER propose de faire un petit hangar, à côté de la STEP pour ranger la tonne à lisier malheureusement c'est en zone inondable.**

**Objet : Avenant du marché sur Lot 2- Menuiserie intérieures du choeur de l'église, travaux complémentaires Autel droit**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, l'avenant n° 1 de la société d'architecture BERGERTET & ASSOCIÉS concernant des travaux complémentaires sur l'Autel droit suivant le devis de la SAS ADECO en date du 10/05/2022.

Le montant de l'avenant s'élève à la somme en plus-value de 1 106.50 € HT soit 1 327.80€ TTC représentant une augmentation de 3.72 % sur le montant du Marché initial.

Après avoir pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

**DECIDE**, d'accepter l'avenant de 1 327.80 €

**AUTORISE**, Mme le maire à signer tout document relatif à cet avenant.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h30.

